



## PRÉFET DU CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le jeudi 22 octobre 2020

#### COVID-19 : renforcement des mesures sanitaires dans le Cher

Les indicateurs publiés par Santé Publique France confirment une circulation active de plus en plus intense du virus dans le département du Cher :

- **taux d'incidence de 147,80 / 100 000 habitants dans le Cher, en forte hausse** par rapport aux deux semaines précédentes (93,10 en semaine 41 et 38,50 en semaine 40),
- **taux de positivité de 12,60 % dans le Cher, en forte hausse** par rapport aux deux semaines précédentes (8,10 % en semaine 41 et 4,20 % en semaine 40).

**Cette situation conduit Jean-Christophe BOUVIER, préfet du Cher, à renforcer les mesures sanitaires pour l'ensemble du département du Cher, dès ce vendredi 23 octobre et jusqu'au vendredi 20 novembre :**

**- obligation du port du masque** pour les personnes de 11 ans ou plus dans les espaces suivants :

- sur les marchés et les fêtes foraines,
- dans un périmètre de 50 mètres autour des crèches, des établissements d'enseignement, des centres de formation, publics et privés,
- dans les espaces extérieurs des zones commerciales,
- dans les espaces d'attente extérieurs des transports en commun et des gares.

**- pour les rassemblements de grande ampleur : la jauge est ramenée à 1 500 personnes**

**- pour les établissements sportifs couverts (hors piscine) et les établissements sportifs de plein air (dont stade et hippodrome) : les buvettes et points de restauration et les vestiaires sont interdits.**

**Concernant les vestiaires :** l'interdiction d'accès aux vestiaires ne s'applique pas aux activités sportives des groupes scolaires et universitaires, périscolaires ou de mineurs, et aux sportifs professionnels et de haut niveau.

**Concernant les buvettes et points de restauration :** l'interdiction d'accès aux buvettes et aux points de restauration ne s'applique pas aux établissements dans lesquels évoluent des sportifs professionnels et de haut niveau.

**Le préfet du Cher insiste sur l'importance de respecter les mesures de prévention : elles visent la protection de tous et notamment des personnes les plus fragiles.**

**Afin de ne pas être amené à prendre des mesures encore plus contraignantes, respectons les gestes barrières et les mesures de limitation de propagation du virus.**

#### Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication**

Tél : 02 48 67 34 36  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX